



Insertion et emploi

Face aux chiffres, il pourrait être tentant de se réjouir. Notre département présente un faible taux de chômage et un nombre peu élevé de bénéficiaires du RSA. Pour autant, des inégalités sociales existent ; il reste sur notre territoire des personnes sans emploi, en difficultés, qui ont besoin d'aide pour retrouver le chemin de l'emploi. C'est vers vous que le département dirige son action, dans le cadre du Programme départemental d'insertion (PDI), avec des mesures concrètes de soutien et d'accompagnement.

Le Département de la Mayenne a fait le choix d'engager, depuis plusieurs années déjà, **une politique active en faveur de la solidarité et de l'insertion des publics** les plus éloignés de l'emploi.

Cet engagement trouve sa traduction dans l'élaboration du Pacte territorial pour l'insertion (PTI).

Outil de gouvernance local inscrit dans un contexte législatif précis, le PTI fédère l'ensemble des partenaires du Conseil départemental pour fixer les orientations politiques et stratégiques relatives à la politique d'insertion, à la lutte contre la pauvreté et à l'aide au retour à l'emploi de celles et ceux qui en sont les plus éloignés.

La crise économique et sociale qui impacte durablement notre pays rend la convergence des politiques de l'emploi, de l'action sociale, de la formation, du développement économique et territorial, plus que jamais nécessaire. C'est dans cet esprit que se formalise le Pacte territorial pour l'insertion pour la période 2015 – 2020.

Le saviez-vous ? 80% des actions du Plan mis en œuvre entre 2010 et 2014. C'est fort de ce succès que le Département a souhaité élaborer un second PTI !

[Pacte territorial pour l'insertion \(PDF - 23.95 Mo\)](#)